

# LE PUBLICISTE.

SEXTIDI 26 Vendémiaire, an IX.



## ESPAGNE.

*Extrait d'une lettre de Isla-de-Léon (à deux lieues de Cadix), 26 septembre (4 vendémiaire).*

L'épidémie continue ses ravages. Elle diminue un peu, il est vrai, à Cadix, où il ne meurt plus que cent soixante-dix à cent quatre-vingts personnes par jour; mais elle augmente dans les environs, au point qu'à Cadix on ne reçoit plus du dehors que les personnes qui apportent les provisions propres à substantier la ville. Nous ne prévoyons pas encore le terme de nos calamités. Pour comble de maux, nous avons failli être engloutis ici, samedi dernier, 20 du courant, à cinq heures vingt-cinq minutes du soir, par l'explosion terrible d'un magasin à poudre à un tiers de lieue d'ici. Heureusement le magasin étoit vide plus qu'aux trois-quarts; sans cela nous périssions tous; Isla disparaîtoit ainsi que ceux qui l'habitent. Plus de cinquante soldats occupés à faire des cartouches, ont péri dans cette malheureuse circonstance.

Les Anglais, sauf trois ou quatre vaisseaux de guerre à nos hauteurs, ne se font pas voir sur nos côtes. On leur connoît à Gibraltar quinze vaisseaux de guerre, dix frégates & grand nombre de bâtimens avec des troupes; on les attend de pied ferme avec de nombreuses infanterie, cavalerie, artillerie, &c. Mais on ne croit pas qu'ils veuillent s'exposer; quel seroit leur dessein?

P. S. On apprend que toute la flotte anglaise, transports, &c., ont filé de Gibraltar dans la Méditerranée, le 26 septembre au soir.

## DANEMARCK.

*De Copenhague, le 28 septembre (6 vendémiaire).*

Notre gouvernement continue ses armemens maritimes avec plus d'activité que jamais. La convention du 29 août ayant laissé indécidée la question qui divise le cabinet britannique & ceux des puissances du Nord, il est tout simple que celles-ci se mettent en mesure, pour n'être plus dans le cas de céder aux menaces des escadres anglaises. La nation danoise a vu avec dépit que notre cour ait été obligée de souscrire cette convention, dont la véritable teneur n'est connue que depuis peu de jours; car on avoit eu soin de pallier d'abord ce qu'elle a d'humiliant pour nous, en publiant des extraits inexacts qui portoient que le cabinet britannique étoit tenu de faire réparer à ses frais la frégate *la Freya*, ainsi que notre ministère l'avoit demandé dans le principe des négociations; mais le public est aujourd'hui désabusé, & ne voit dans le texte authentique de la convention qu'un outrage de plus, & un nouvel aveu arraché par la violence à notre gouvernement, de son impuissance à maintenir les plus justes droits. On est sur-tout indigné de lire dans le rapport *semi-officiel* des opérations de l'es-

cadre du lord Dickson, que les Anglais se proposent de bombarder notre capitale, dans le cas où notre gouvernement refuseroit de se soumettre à leurs prétentions. Mais on espère que le tems de la vengeance n'est pas éloigné. Notre cour entretient la correspondance la plus active avec celles de Pétersbourg & de Stockholm. De part & d'autre, on fait de grands préparatifs par terre & par mer. On s'occupe, de notre côté, à réparer les batteries qui maîtrisent le passage du Sund, & l'on présume que dès que les trois puissances auront concerté leurs opérations, on fermera aux Anglais l'entrée de la Baltique.

## A L L E M A G N E.

*De Stutgard, le 10 octobre (18 vendémiaire).*

La contribution du duché de Wurtemberg est entièrement acquittée, à l'exception du tiers qui doit être supporté par les domaines du duc. Ses conseillers intimes & des finances ont, dit-on, reçu de lui les défenses les plus positives de faire aucun paiement à l'armée française. Ce qui est certain, c'est que, faute par eux d'avoir acquitté les sommes qui leur avoient été imposées, on vient d'arrêter les principaux chefs & de leur donner des garnisaires qu'ils sont obligés de nourrir & de payer jusqu'à ce que les paiemens exigés soient acquittés. On dit qu'il sera mis un séquestre entre les mains de tous les tenanciers, censiers & receveurs du prince. Le mécontentement des sujets du duc égale aujourd'hui celui des états du duc; & l'on peut dire qu'il est devenu l'objet de la haine publique. La tranquillité dont jouissent les états du margrave de Bade est devenue un véritable chef d'accusation contre le duc; mais il se console à Vienne des malheurs qu'il a attirés sur ses sujets, par les assurances qu'il reçoit des ministres de l'empereur, de l'ambassadeur anglais & de la reine de Naples, que ses intérêts seront ménagés avec le plus grand soin, lors de la conclusion de la paix. Pour se concilier de plus en plus la bienveillance de la cour impériale, il vient de conclure le mariage du prince héréditaire avec une princesse de Naples.

*De Francfort, le 11 octobre (19 vendémiaire).*

Le baron de Waitz, ministre du landgrave de Hesse-Cassel, est parti pour Berlin, aussitôt qu'on a été instruit de la convention de Hohenliaden. Le baron d'Edelsheim, ministre du margrave de Bade, s'y est rendu, de son côté, peu de jours après. Il paroît que c'est à Berlin que vont se traiter les intérêts des princes du second ordre; & les princes ecclésiastiques ne dissimulent plus que leur sort va être décidé par les grandes puissances, sans que les sacrifices qu'ils ont faits, ni la protection active du ministère britannique, puissent les garantir de leur chute inévitable. Leur unique espérance est en ce moment que la paix n'aura pas lieu.

Des lettres récentes de Cracovie disent que les troupes

aux ordres du général Kutusow, qui avoient eu l'ordre de se diriger de la Wolhinie, dans la Lithuanie, vont reprendre leurs anciens cantonnemens. On dit même qu'elles seront renforcées par divers corps de troupes venant des environs de Caminœck; & l'on conclut de ces mouvemens que l'empereur Paul I<sup>er</sup>. persiste dans son dessein de se montrer *médiateur armé* dans les négociations de paix qui vont s'ouvrir. Des personnes qui prétendent savoir que la cour de Vienne est parfaitement d'accord sur les conditions de paix avec le gouvernement français, regardent les démonstrations de Paul I<sup>er</sup>. comme dirigées ouvertement contre l'Autriche. Ce qui est certain, c'est que rien n'annonce encore un rapprochement entre les deux cours impériales. Il est faux que le comte de Rasoumowski, ci-devant ambassadeur de Russie à Vienne, ait passé le 15 septembre à Brunn, se rendant à Vienne, ainsi que toutes les gazettes d'Allemagne l'ont annoncé il y a quelques semaines.

*De Manheim, le 12 octobre (20 vendémiaire).*

Notre magistrat a reçu du général Moreau la réponse la plus satisfaisante aux représentations qui lui ont été faites au sujet de la contribution de 500 mille livres imposée au Palatinat de la rive droite. Non-seulement il a accordé une diminution de 120 mille livres, mais il a encore consenti que le paiement du reste se fit en huit mois.

#### ANGLETERRE.

*Le Londres, le 11 octobre (19 vendémiaire).*

Le gouvernement a reçu ce matin des dépêches officielles qui lui apprennent la reprise de Malte.

Il lui a été apporté en même tems des dépêches de M. Arthur Paget, notre envoyé à Florence.

Sir Ralph Abercrombie & sir James Pulteney ont fait leur jonction à Gibraltar.

Un bâtiment arrivé à Leith a rapporté qu'une de nos expéditions navales destinée à agir contre les côtes de l'ennemi, a été dispersée par la tempête.

Il paroît assuré que le parlement, en vertu d'une proclamation que l'on annonce, effectuera sa rentrée le mardi 21 novembre (20 brumaire).

L'anniversaire de l'élection de M. Fox pour Westminster, a été célébré hier à la taverne de Shakespeare. M. Fox, après un long & très-éloquent discours, porta le toast suivant: *A une promptie paix entre la Grande-Bretagne & la République française.*

Le choix pour la place de lord maire de Londres est tombé sur sir William Staynes.

Actions de la banque fermées. — 3 pour  $\frac{0}{100}$  consolidés, (for money)  $64 \frac{1}{8} \frac{1}{4}$  (for account)  $64 \frac{1}{4}$  — 5 pour  $\frac{0}{100}$  99  $\frac{1}{8}$ . — *Omnium*,  $3 \frac{1}{4}$ .

#### REPUBLIQUE HELVETIQUE.

*De Zurich, le 4 octobre (12 vendémiaire).*

Dimanche dernier, j'ai été témoin d'une scène religieuse, dont vous n'auriez pas été, je pense, moins affecté que moi.

Notre bon Lavater, depuis un an, n'a pas passé un jour, une heure, pas un instant sans douleur, & depuis plusieurs mois, dans de plus grandes souffrances encore; car la plaie de la malheureuse blessure qu'il reçut à l'attaque de Zurich, est toujours ouverte. Au milieu de ce long supplice, il a

conservé toute sa présence d'esprit, toute son activité, toute la sénérité habituelle de son caractère.

C'est dans cet état qu'il a eu la force & le courage de se faire conduire à l'église, & d'une voix plus touchante que forte, il a prononcé un discours.

Si vous l'aviez entendu, vous auriez cru voir Saint-Jean lui-même, tel que nous l'auront peint Raphaël, prêchant encore du bord de sa tombe cette charité sainte, dont son ame étoit si profondément embrasée. Ses longs regards pleins de feu, de confiance & d'amour, perçant à travers la pâleur mortelle répandue sur tous ses traits, sembloient pénétrer déjà les cieux ouverts pour le recevoir. Ce n'étoit plus un mortel succombant sous le poids de ses longues douleurs, c'étoit un ange descendu des demeures célestes, & près d'y remonter: aussi jamais bénédiction pontificale n'a-t-elle fait verser plus de larmes pieuses que celle de cette main étendue sur la foule, qui l'écoutoit avec autant d'admiration que de recueillement & de regrets.

C'est ainsi qu'il commença:

« Mes freres, je ne pourrai vous dire que peu de mots, & c'est d'une voix mourante que je vais occuper votre attention: mes maux augmentent de jour en jour; la mort pesé sur ma poitrine brisée; ces paroles, je le sens, seroit les dernières que je vous adresserai; écoutez-les comme si elles sortoient de mon tombeau, &c. » . . .

#### REPUBLIQUE BATAVE.

*De la Haye, le 12 octobre (20 vendémiaire).*

Le citoyen Schimmelpenninck a eu aujourd'hui une audience particulière du président du directoire et du ministre des relations extérieures.

Les tempêtes et la foudre ont causé l'avant-dernière nuit beaucoup de dommages sur nos côtes. Une frégate anglaise a été brûlée par le tonnerre devant le Texel; un vaisseau marchand de Rotterdam, destiné pour Emden, a échoué devant Scheveling; l'équipage et les passagers ont été sauvés. Un typhon a aussi causé des dommages sur terre. Un jeu de paume a été écrasé; un ouvrier en tombant s'est blessé mortellement; un paysan faisant paître ses vaches a été jeté à trente pas de l'endroit où il se trouvoit. Le tems est calmé en ce moment.

#### REPUBLIQUE FRANÇAISE.

*De Luxembourg, le 21 vendémiaire.*

Depuis long-tems il circuloit dans ce département (les Forêts) une prétendue bulle, en latin, de Pie VII, datée de Venise, où elle étoit supposée imprimée, et dans laquelle on trouve, sur l'aliénation des biens ecclésiastiques, le serment des prêtres et le culte, des passages dont il n'étoit pas permis de tolérer la publicité. On vient de saisir chez la veuve Kléber, ici, et de remettre au juge de paix les presses et les planches de cette production.

*De Paris, le 25 vendémiaire.*

Les consuls ont pris, le 16 de ce mois, un arrêté en quatre titres, à l'effet de régler l'état-major de l'armée, la division des officiers généraux en activité et non activé, leurs appointemens, leurs retraites et les traitemens de réforme. Par l'article premier, l'état-major-général de l'armée de la république, en tems de paix comme en tems de guerre, sera composé de 120 généraux de division, de 240 généraux de

brigade, et de 120 adjudans-commandans. Par l'article VIII, les généraux de division en activité jouiront d'un traitement de 15,000 fr. ; les généraux de brigade de 10,000 ; les adjudans-commandans de 6,000 fr.

— On paroit généralement s'accorder à dire que Cerracchi, l'un des assassins du premier consul, est le sculpteur romain qui avoit fait son buste en Italie, et, sous prétexte d'y mettre la dernière main, ne lui demandoit une séance que pour consommer son crime. Cet homme se croyoit peut-être inspiré par le génie de Brutus ; et n'étoit qu'une copie de Ravallac.

Ce fut un de ses complices, dit-on, qui révéla tout le complot au citoyen Bourienne, lequel en instruisit le ministre de la police. Ils n'étoient encore que huit conjurés ; ils devoient être au nombre de douze ; les quatre qui manquoient furent quatre moutons : chacun d'eux toucha trente louis chez une personne connue. On se réunit chez un restaurateur ; on prend jour ; on fixe l'heure ; et le ministre instruit de tous ces détails, alla prendre les ordres du premier consul. — Ce ne sont pas mes affaires, répondit-il ; ce sont les vôtres. — Vous irez à l'Opéra ? — Sans doute. On sait le reste.

— La discussion du projet de loi relatif à l'organisation de la notabilité communale, départementale et nationale, avoit été interrompue par la nécessité de résumer les différens projets proposés dans le conseil d'état, ainsi que les avantages et les inconvéniens propres à chacun d'eux. Ce résumé ayant été présenté par la section de l'intérieur, le premier consul a remis cette matière en discussion ; elle a occupé hier presque toute la séance du conseil d'état.

— La société de médecine de Paris va reprendre ses travaux & renouveler son association. L'école de médecine en forme le noyau ; & un arrêté du 12 fructidor lui adjoint les citoyens Aibert, Andry, Auvity, Bichat, Chaptal, Cuvier, Deschamps, Huzard, Jadelot, Janroi, Jussieu, Laporte, Lepreux, Tessier & Vauquelin. Cette réunion d'hommes instruits offre un avantage que n'avoit pas l'ancienne société royale, qui, comme on sait, étoit trop distraite par ses émêlés avec la faculté, pour s'occuper des progrès de l'art.

— On ne sait sur quel fondement est bâtie la nouvelle épelée par plusieurs journaux, du mariage du ministre de l'intérieur avec M<sup>lle</sup> Lafayette ; rien ne justifie un tel bruit. Le ministre ressent encore trop vivement la perte de sa femme pour penser à de nouveaux liens.

— Il résulte du tableau que le ministre de l'intérieur s'est fait représenter des prix moyens du myriagramme de bled foment, dans les différens marchés de la république, que le prix moyen dans toute la France a été de 2 fr. 50 cent.

— Le général Bernadotte est attendu aujourd'hui ou demain à Paris.

— Avant de quitter le département qui lui a été confié, par venir à Paris prendre place au conseil d'état, le préfet de la Gironde a voulu en visiter les arrondissemens & en connoître les besoins, les ressources & la situation, pour en rendre un compte exact & détaillé au gouvernement.

— Le commissaire-général de police à Bordeaux a ordonné que la toile des théâtres seroit levée à six heures précises, & a rendu leurs administrateurs responsables de tous les troubles qu'occasioneroit le retard.

— Avant de s'embarquer avec le capitaine Baudin, le

chinois A-Sam a écrit au premier consul une lettre dont voici la traduction :

« A-Sam n'ayant aucun moyen pour prouver sa plus grande & très-mémorable reconnaissance au gouvernement français, & son amour & son attachement inséparable dans son cœur avec la France, écrit cette lettre au grand chef du gouvernement, au citoyen Bonaparte, par laquelle seule il peut lui témoigner ses sentimens sinceres & profonds : il n'oubliera jamais les douceurs qu'il a goûtées par les bontés & la générosité du cit. Bonaparte ; il le remercie encore beaucoup pour l'avoir confié au citoyen Cirbied ; il part avec contentement, & espere de revenir en France d'ici à quatre ans avec des marchandises chinoises : il lui rend les hommages dus à sa grandeur ».

Signé, A-SAM.

— On a fait dernièrement aux environs de Morqueil, près Fleurey (Côte-d'Or) une découverte qui intéresse l'histoire & les arts. En creusant un champ, on a trouvé la tête d'un cheval, sculptée en pierre du pays. On croit qu'elle appartient à un cheval que l'on suppose encore enfuit. On sait que la plaine de Fleurey a déjà offert des objets de cette nature.

— Nous lisons aujourd'hui dans le journal officiel deux proclamations du général Toussaint-Lexverture, adressées à tous les citoyens du département du Sud de St-Domingue. Dans la première, le général annonce qu'il a reçu du gouvernement français l'ordre de rétablir la paix dans cette malheureuse colonie, & leur promet, en conséquence, pardon & amnistie, s'ils veulent mettre bas les armes. Dans la seconde, il expose les motifs de sa conduite avec Rigaud. A ces proclamations sont jointes des instructions données par le même général aux citoyens Vincent, Arrant & César, députés auprès des autorités constituées de la ville des Cayes, à l'effet de mettre un terme à la guerre civile. Elles sont terminées par ces paroles : « Puissiez-vous, au gré de la volonté que le premier consul a authentiquement manifestée au citoyen Vincent, l'un de vous, au gré de mes desirs, au gré des vœux des amis de la prospérité de St-Domingue, amener la paix après laquelle je soupire plus que personne ». Ces instructions sont du 30 messidor an 8. Les proclamations sont du 1<sup>er</sup> & du 8 thermidor. Fasse le ciel que ces actes soient pour la colonie le terme de ses maux, & pour nous, celui de nos incertitudes sur leur cause.

— On mande de Vesel que la revue d'automne de l'armée prussienne d'observation sera très-brillante cette année ; le duc de Brunswick, le landgrave de Hesse-Cassel, ainsi que beaucoup de généraux & officiers supérieurs y assisteront ; les troupes seront exercées aux grandes évolutions militaires.

#### C O N S U L A T.

Les membres du tribunal se sont rendus hier au palais du gouvernement. Ils ont été introduits par le conseiller d'état Benzecry & par le ministre de la justice dans le cabinet des consuls, où se trouvoient rassemblés les ministres, les conseillers d'état & les officiers composant les états-majors de la garde consulaire & de la dix-septième division.

Le citoyen Crasious, de l'Hérault, président du tribunal, portoit la parole. Il s'est exprimé en ces termes :

« Citoyen premier consul, chaque membre du tribunal a appris, avec la plus vive émotion & l'indignation la plus profonde, le complot dirigé principalement contre votre personne. Si nous ne sommes pas venus sur-le-champ vous l'exprimer individuellement, c'est parce que nous avons pensé qu'il étoit plus utile à la chose publique de vous porter le vœu du tribunal.

» Atteinter à la vie du premier magistrat de la république, c'est mettre en danger tous les bons Français & la république elle-même. Défendez-vous de votre générosité naturelle; c'est un crime public, c'est un crime de lèse-nation qu'il s'agit de punir.

» Ne vous le dissimulez point, citoyen premier consul; il y a eu tant de conspirations à tant d'époques & sous tant de couleurs diverses, qui n'ont été suivies ni de preuves, ni de jugement, qu'une grande partie des bons citoyens est tombée, à cet égard, dans une incrédule funeste: il est tems de la faire cesser. Un gouvernement aussi juste, aussi sage que celui dont vous êtes le chef, n'annoncera jamais que des conspirations réelles & sérieuses; mais aussi une fois annoncées, il contracte l'engagement d'en faire poursuivre les auteurs avec toute la solennité & la rigueur des loix. C'est ainsi qu'il rassurera enfin tous les amis de la république, & leur donnera l'occasion de manifester les sentimens de confiance & de reconnaissance qui sont dus au bien que vous avez fait, & au bien plus grand encore que vous êtes en état de faire ».

Le premier consul a répondu:

« Je remercie le tribunal de cette preuve d'affection. — Je n'ai point réellement couru de dangers. . . Ces sept ou huit malheureux, pour avoir la volonté, n'avoient pas le pouvoir de commettre les crimes qu'ils méditoient. . . Indépendamment de l'assistance de tous les citoyens qui étoient au spectacle, j'avois avec moi un piquet de cette brave garde. . . Les misérables n'auroient pu supporter ses regards.

» La police avoit pris des mesures plus efficaces encore.  
» J'entre dans tous ces détails, parce qu'il est peut-être nécessaire que la France sache que la vie de son premier magistrat n'est exposée dans aucune circonstance. Tant qu'il sera investi de la confiance de la nation, il saura remplir la tâche qui lui a été imposée.

» Si jamais il étoit dans sa destinée de perdre cette confiance, il ne mettroit plus de prix à une vie qui n'inspireroit plus d'intérêt aux Français. »

Les officiers de la garde ont été ensuite présentés au premier consul, pour lui exprimer, au nom de la garde, leur indignation contre les scélérats qui ont osé méditer un si grand crime.

Le premier consul leur a répété ce qu'il venoit de dire au tribunal, qu'il n'avoit couru aucun danger réel, puisqu'au moment où la police faisoit saisir les coupables, il avoit avec lui le piquet de service, & qu'on est à l'abri de toute atteinte lorsqu'on est entouré d'aussi braves gens. (Art. officiel.)

MINISTÈRE DE LA POLICE GÉNÉRALE.

Rapport du ministre de la police générale au premier consul.

Citoyen consul, j'ai l'honneur de vous adresser copie de la lettre que je reçois du sénateur Clément-de-Ris. Il ne me donne aucun renseignement sur sa captivité. Détenu dix-neuf jours dans une cave & les yeux bandés, il ignore ce qu'il est devenu lui-même pendant ce tems. J'aurai donc peu de chose à ajouter à ce que vous savez déjà de cet événement.

Ce fut dans la nuit du 18 au 19 de ce mois que les brigands, ne voyant pas revenir l'agent qu'ils avoient envoyé pour toucher les 50,000 francs, craignirent d'être découverts, & se déterminèrent à transférer leur victime dans un autre cachot. Favorisés par les ténèbres, ils orurent que deux de leur bande suffisoient pour l'escorte; en conséquence ils traversoient la forêt de Loches, entraînant à cheval, & je ne sais où, le citoyen Clément-de-Ris: ils étoient suivis de près. A trois heures du matin, les braves auxquels j'avois donné mes instructions, les rencontrent & les attaquent à coups de pistolet; ils y répondent, & tirent, même en se défendant, plusieurs coups sur le sénateur, qu'heureusement ils n'ont pas atteints. Ces brigands ne m'échapperont pas; il y en a déjà trois d'arrêté. Mes mesures sont tellement prises, que je suis certain de les saisir tous avec leurs complices.

Le ministre de la police générale, Signé, Fouché.

Copie de la lettre adressée par le citoyen Clément-de-Ris, membre du sénat conservateur, au ministre de la police générale.

A Beauvais-sur-Cher, le 20 vendémiaire an 9.

Il y a vingt-quatre heures que je suis libre, citoyen ministre. Les

quatre braves que vous aviez chargé de me rechercher, m'ont trouvé hier à trois heures après minuit au milieu de la forêt de Loches; au moment où deux de mes bourreaux me traînoient à cheval, les yeux bandés, je ne sais où. Ils ont attaqué ma maudite escorte, l'ont mise en fuite à coups de pistolet, & m'ont ramené sain & sauf. Les premiers rayons du jour m'ont permis de lire, avec des larmes de reconnaissance, votre lettre du 16. Il est impossible de faire une commission importante avec plus d'activité, de courage & de célérité. Je vais promptement mettre ordre à mes affaires, & aller vous porter tous les renseignemens que j'ai sur mon arrestation & mes dix-neuf jours d'horrible captivité. Je vous prie d'avance qu'ils sont de peu d'importance, à cause de la circonstance de mes yeux bandés.

Recevez, citoyen ministre, l'assurance de ma vive & éternelle gratitude.

Salut, fraternité & reconnaissance éternelle, Signé CLÉMENT-DE-RIS.

Bourse du 25 vendémiaire.

Amsterdam.....	Rente provis. . . . .	25 f. 00 c.
Idem cour.....	Tiers cons.....	36 fr. 00 c.
Hamb.....	Bons <sup>2</sup> .....	1 f. 70 c.
Madrid. . . . .	Bons d'arrér.....	86 fr. 38 c.
Madrid effect....	Bons pour l'an 8.....	91 f. 00 c.
Cadix . . . . .	Syndicat.....	81 fr. 00 c.
Cadix effect....	Coupures.....	78 fr. 00 c.
Gênes effect....	Caisse des rentiers . . .	23 fr.
Livourne.....	Or fin.....	104 f. 45 c.
Bâle.....	Ling d'arg.....	50 f. 35 c.
	Portugaise.....	94 f. 50 c.
	Piastre.....	5 f. 25 c.
Lyon.....	Quadruple.....	78 f. 75 c.
Marseille.....	Ducat d'Holl.....	11 f. 43 c.
Bordeaux.....	Guinée.....	25 f. 50 c.
Montpellier.....		

Café Martinique, 2 fr. 30 c. — Café St-Domingue, 1 fr. 95 cent. — Café Bourbon, 2 fr. 5 c. — Sucre de Hollande, 1 fr. 70 c. — Lompce anglais, 1 fr. 62 c. — Mélisse de 14 l., 1 fr. 65 c. — Mélisse de 10 l., 1 fr. 70 c. — Rafnade, 1 fr. 80 c. — Sucre pilé, 0 fr. 00 c. — Sucre terré blanc, 1 fr. 40 c. — Sucre terré blond, 1 fr. 00 c. — Sucre brut, 90 à 1 fr. — Poivre de Hollande, 0 fr. 00 c. — Poivre anglais, 2 fr. 25 c. — Cacao Caraque, 1 fr. 80 c. — Cacao des Isles, 1 fr. 75 c. — Coton du Levant, 3 fr. 00 c. — Coton de Fernambourg, 4 fr. 75 c. — Coton de St-Domingue, 4 fr. 20 c. — Huile d'olive, 1 fr. 40 c. — Eau-de-vie <sup>3</sup>/<sub>5</sub>, 525 fr. — Cognac 22 deg., 240 fr. — Montpellier, 22 deg., 225 fr. — Potasse d'Amérique, 95 fr. — Potasse de Dantzick, 70 fr. 00 c. — Savon de Marseille, 1 fr. 15 c.

Principes de la Grammaire française, à l'usage des petites écoles & mis à la portée des enfans. Prix, broché, 75 cent., & 1 fr., franc de port.

L'Arithmétique simple, démontrée en six leçons, ne contenant qu'un enseignement des quatre premières règles; première partie. Prix 50 cent., & 65 cent., franc de port.

La Grammaire française & de l'orthographe, apprises en huit leçons. Prix, broché, 1 fr. 50 cent.; 1 fr. 75 cent. relié en parchemin & 2 fr. broché, franc de port.

La Syntaxe française, apprise en huit leçons. Même prix que le précédent.

L'Arithmétique composée, rapprochant l'ancienne & la nouvelle manière de compter; seconde partie. Prix, 1 fr. broché; 1 fr. 25 relié en parchemin, & 1 fr. 50 cent., franc de port.

Ces ouvrages se trouvent à Paris, chez l'auteur (le citoyen Prevost-Saint-Lucien), rue Apolline, n°. 34.